

## **CONDITIONS de Réservation**

Nos conditions générales de ventes sont conformes aux dispositions du décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 pris en application de la loi du 22 juillet 2009 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. Afin de respecter les dispositions légales, nous vous renvoyons vers les articles [Article R211-3](#) - [Article R211-3-1](#) - [Article R211-4](#) [Article R211-5](#) - [Article R211-6](#) - du code du Tourisme. Les indications fournies sur le présent site internet sont données en tenant compte de l'état de la réglementation au moment de sa publication et sous réserve des éventuelles modifications pouvant intervenir depuis sa parution. Attention ! Les contenus de ce site ont fait l'objet de la plus grande attention. Néanmoins, quelques erreurs peuvent se présenter. Notre service réservation vous fera connaître avant votre départ les cas d'erreurs constatés, ainsi que toute modification du descriptif de la station ou de la prestation offerte. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que les photos ne sont en aucun cas contractuelles et ne peuvent engager notre responsabilité. Elles ne doivent être considérées que comme de simples illustrations. Tous les prix, dates et conditions de séjour figurant sur le site seront reconfirmés par nos services avant votre départ. Nos offres, programmes et tarifs sont dans la limite de nos contingents. Cependant dans des cas exceptionnels et en fonction d'informations postérieures à la mise en ligne des contenus du site, nous pouvons être amenés à modifier certaines prestations ou tarifs sans être pour autant dans l'obligation de mettre à jour le présent site.

### **Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes CGPV s'appliquent aux prestations fournies par L'hôtel Club Chalet Margot dans le cadre d'un contrat hébergement conclu entre l'hébergement X et le client, le contrat et les CGV formant un ensemble indissociable. En cas de contradiction entre les dispositions des CGV et celles du contrat, les dispositions du contrat sont seules applicables. Le client est la société signataire du contrat hébergement. Le bénéficiaire est la personne physique qui bénéficie des prestations réservées dans le cadre du contrat hébergement.

### **Article 2 : RÉSERVATION**

Par Courrier : en nous adressant le devis complété, Par téléphone : au 04 92 588 690 – Du Lundi au Dimanche de 8 h à 20H; vous connaîtrez nos disponibilités et le montant total de votre séjour. • Par Internet: en nous envoyant un mail avec vos demandes précises à [info@hotel-chardonnelles.com](mailto:info@hotel-chardonnelles.com) Par fax : en nous adressant votre demande au 04 92 58 87 76 • Par internet : en vous connectant sur le site : [www.hotel-chardonnelles.com](http://www.hotel-chardonnelles.com) Toute Réservation sera effective après le versement 30% du montant du séjour et 100% du montant de l'assurance si elle est souscrite. • Le versement du solde doit être effectué sur place, à l'issue du séjour. Tout règlement doit être accompagné de la confirmation envoyée par l'hôtel club. Le paiement étant intervenu, aucun échange de mode de règlement ne peut être effectué. Une facture acquittée de votre séjour vous sera remise le jour de votre départ. Le règlement peut se faire soit par chèque, soit par carte bancaire, soit par chèques vacances. Pour les chèques vacances, nous vous conseillons de les envoyer en recommandé et en valeur déclarée ; nous ne sommes pas responsables en cas de perte ou de vol ; La réception de la confirmation de séjour, ainsi que le règlement total ou partiel du séjour, implique l'approbation et la ratification sans réserve par vos soins des conditions générales et particulières et des modalités de séjour. Nombre d'inscrit L'occupation des locations est strictement limitée au nombre de personnes indiquées dans la brochure. Tout dépassement pourra soit être refusé, soit faire l'objet d'un supplément de prix sur le lieu du séjour. Il vous sera demandé le nombre exact de personnes à inscrire, et leur âge, Souhaits particuliers Vous pouvez nous faire connaître vos souhaits particuliers tels que chambres ou appartements attenants, rez-de-chaussée ou étage, exposition, repas spéciaux, au moment de votre inscription. Nous signalerons vos souhaits au prestataire concerné. Les animaux domestiques ne sont accueillis que dans la mesure où leur présence a été spécifiée et acceptée lors de l'inscription. Les animaux relevant de la 1re ou 2e catégorie de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 ne sont pas accueillis. Il sera exigé que l'animal soit tenu en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Les animaux restent toutefois interdits dans la piscine. Le tarif est de 05 euros par jour.

### **Article 3 : CONDITIONS DE SÉJOUR**

Le client qui ne se présente pas au lieu de séjour choisi par lui lors de son inscription ou qui renonce pour quelque motif que ce soit. Tout séjour interrompu, quelle qu'en soit la cause, ne donnera lieu à aucun remboursement. Arrivée et départ Les arrivées et les départs doivent impérativement se faire aux heures spécifiées, soit de 16h30 à 20h00 le jour de votre arrivée et avant 10h00 le jour du départ. Si par la suite d'un empêchement majeur vous ne pouvez arriver dans les délais, il est indispensable d'en aviser la réception au 0492588690 et de régler avec elle les conditions de votre arrivée. Par ailleurs les clients doivent respecter le règlement intérieur propre à l'hôtel. Si le comportement ou la tenue d'un client risque de compromettre le bon déroulement d'un séjour, le prestataire pourra refuser son installation ou même écourter son séjour sans que cela puisse donner lieu à un remboursement. Effets personnels Le client est responsable de l'ensemble de ses biens (voiture, bagages, caméras, skis, bijoux, argent...). Il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires les concernant. L'hôtel club et ses prestataires dégagent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration, accident ou tout autre dommage. État des lieux, inventaire et propreté du logement : Pour les APPART HOTEL, vous devrez signaler les inventaires incomplets et formuler toute réclamation sur place auprès du responsable dans les 24 heures suivant votre arrivée dans le logement. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Les éventuels dégâts et objets manquants vous seront par conséquent facturés suite à l'évaluation faite par l'hôtel club.

#### **Article 4 : LES PRIX**

Les tarifs proposés s'entendent TVA comprise et nets de toute commission. Ils incluent la mise à disposition d'un hébergement, charges comprises (électricité, eau, chauffage...) et selon le choix du client, le petit déjeuner, la 1/2 pension, la pension complète excepté les taxes de séjour (vous aurez à acquitter une taxe de séjour dont le barème est fixé par arrêté municipal, au profit de la commune). Les tarifs sont applicables, sous réserve de disponibilités des établissements, exclusivement pour le type d'hébergement désigné à l'exclusion de toute autre catégorie se réserve la possibilité de modifier les tarifs proposés en cas de changement législatif et / ou réglementaire susceptible d'entraîner une variation de leurs prix (modification du taux de TVA en vigueur, instauration d'une nouvelle taxe, etc.)

#### **Article 5 : ANNULATION ET CAUTION**

En cas d'annulation, le client devra payer 0 % du montant total du séjour 45 jours avant la date d'arrivée, 50 euros de frais de dossier étant conservés, 30 % du montant du séjour entre le 45<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> jour avant la date d'arrivée, 50 % du montant du séjour entre le 10<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> jour avant la date d'arrivée, 75 % du montant du séjour entre le 4<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> jour avant la date d'arrivée, 100 % du montant du séjour avant le 3<sup>ème</sup> jour avant la date d'arrivée, en hôtel comme en chalet. Le matériel de ski, la location de ski et les forfaits de ski sont exclus de ces conditions de vente.

Pour une location en résidence, une caution de 300 euros ou un NUMERO DE CARTE DE CREDIT sera demandé à l'arrivée ainsi que le solde de l'hébergement. Un état des lieux sera effectué à votre arrivée et toute réclamation devra être effectuée dans les 24 h suivantes. Le matériel manquant ou cassé sera facturé selon un barème transmis à votre arrivée.

#### **Article 7 : obligation du locataire**

Chaque occupant d'un chalet ou d'une chambre d'hôtel s'engage à ne pas perturber le bon fonctionnement de l'établissement et à respecter les autres clients, à tous les niveaux et notamment au niveau du bruit le soir et la nuit.

#### **Article 8 : LITIGES**

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé réception à hotel club chalet Margot 05250 St ETIENNE EN DEVOLUY dans un délai maximum de 8 jours après le départ du client. À défaut d'un accord à l'amiable, tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de GAP.

### [Acceptation des conditions de vente et Signature](#)

[\(avec la mention : bon pour acceptation\)](#)